

COMMUNE DU DEVOLUY

ARRETE

Interdisant la circulation des véhicules
Sur le chemin d'accès au Fau-Agnières
Le lundi 19 septembre 2022 de 13h00 à 17h00

Le Maire du Dévoluy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 10.4 et 225,

Vu les travaux entrepris par les services techniques de la mairie du Dévoluy pour des travaux d'élagage de part et d'autre du chemin d'accès au Fau à Agnières.

Considérant qu'il importe d'interdire la circulation des véhicules sur le chemin d'accès au Fau-Agnières afin d'assurer la sécurité du public (plan ci-joint),

ARRETE

Article 1 :

Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules sera interdite sur le chemin d'accès au Fau-Agnières ; travaux d'élagage de part et d'autre du chemin d'accès au Fau à Agnières par les services techniques de la mairie du Dévoluy le lundi 19 septembre 2022 de 13h00 à 17h00.

Article 2 :

Des panneaux de chantier seront mises en place par la mairie afin de faire respecter cette interdiction. Le pétitionnaire est tenu de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

Article 4 :

La chaussée devra être remise en état à l'identique à la fin du chantier.

Article 5 :

La Directrice Générale des Services de la Commune, le Responsable du service technique de la Commune du Dévoluy, le Chef de la brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

Article 7 :

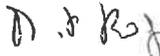
Le présent arrêté sera affiché en Mairie. Il sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie du Dévoluy,
- Madame la Directrice de la Commune du Dévoluy
- Monsieur le Responsable des services techniques du Dévoluy

Fait au Dévoluy,

Le 15 09 2022

Le Maire,


Marie Paule ROGOU



Publié le : 15-09-2022
Affiché le : 15-09-2022
Notifié le : 15-09-2022

Chemin accès du Fau-Agnières

